

Réunion du 4 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Héléne MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 6 : BIRON : DEMANDE D'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ OCTIME EN VUE DE SON EXTENSION

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

En octobre 2015, la société OCTIME a acheté 9 900 m² de terrain à Biron pour l'implantation de son siège. Elle a ouvert ses nouveaux locaux en 2017. La société OCTIME bénéficiait d'un pacte de préférence de 5 ans (jusqu'en octobre 2020) pour l'acquisition de la parcelle voisine cadastrée B 1169, d'une superficie de 1ha 20a 90ca.

Après l'acquisition du groupe espagnol SPEC en 2015, des start-up MAPOTEMPO en 2017 et HR MAPS en 2018, avec un chiffre d'affaires de 23 millions d'euros en 2018 et un effectif global de plus de 200 salariés, le groupe OCTIME continue sa progression sur le marché du SIRH (système d'information ressources humaines) et de la gestion du temps de travail en France, ainsi que dans ses filiales internationales.

Depuis 2017, le groupe a recruté 55 personnes dont 39 basées à Biron, portant ainsi l'effectif du siège social à plus de 90 personnes. Cet accroissement du nombre de salariés génère un manque de place dans les locaux actuels.

Dans un courrier en date du 5 août 2019, le groupe OCTIME exprime son souhait d'acquérir la parcelle B 1169 ainsi qu'une petite emprise de la parcelle B 1171 afin de construire des locaux pour installer les futurs collaborateurs du groupe (croissances externe et organique). En effet, le groupe recrute sur le site de Biron 8 à 15 personnes par an.

Le prix proposé pour la vente de la parcelle B 1169 est de 25 € /m² HT.

Le groupe souhaite pouvoir bénéficier d'un accès à la RD 9 via la parcelle B 942 appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le détail des modalités de la vente reste à finaliser tels que le coût de réalisation de l'accès et la superficie de la partie boisée souhaitée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée, à Biron, B 1169, d'une superficie de 1ha 20a 90ca,
- **d'autoriser** la vente des parcelles, cadastrées, à Biron, B 1171 et éventuellement B 942p dont les superficies restent à déterminer au groupe OCTIME ou à toute société représentée par M. Guillaume BERBINAU,
- **de donner** délégation à son bureau, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du CGCT, pour fixer les modalités de la vente (prix, clauses particulières, périmètre précis, etc.),
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019